



Éliminer la pauvreté, on s'est fait une idée, ça pourrait arriver...

Une des idées les plus audacieuses à avoir été évoquées au cours des dernières années, c'est l'idée qu'il est à notre portée de jeter les bases de sociétés sans pauvreté.

C'est l'idée derrière la Journée internationale de l'élimination de la pauvreté, qui a lieu chaque 17 octobre depuis qu'elle a été votée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1992. Nous sommes depuis 1997 dans la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté.

Devant l'accroissement sans précédent des écarts entre riches et pauvres sur la planète, cette idée à contre-courant apparaît de plus en plus nettement comme une voie de sauvetage pour les prochaines générations.

Pour durer en paix avec tout son monde, l'humanité va devoir apprendre à se développer et à se gouverner autrement, en tenant compte de la liberté et de l'égalité de toutes et tous en dignité et en droits. Il n'y a pas de bonheur, de justice et de paix possible dans les privilèges et l'exclusion. Il est possible d'agir et de vivre autrement. Et d'avancer vers les rêves de vie meilleure qui dorment en chacun et chacune de nous.

Un mouvement au Québec

Au Québec, cette conviction a pris la forme d'un mouvement sans précédent en faveur d'une loi sur l'élimination de la pauvreté qui engagerait l'ensemble de la société à jeter en dix ans les bases d'un Québec sans pauvreté. Les gouvernements passent, les lois restent. Une loi permettrait d'encadrer une action globale, continue et permanente fondée sur des principes solides.

Une proposition solide a été élaborée

1997-1998 : mise au jeu de l'idée d'une loi sur l'élimination de la pauvreté et formation d'un Collectif d'organisations québécoises pour la faire avancer.

1998-1999 : consultation et travail avec des milliers de personnes et d'organisations, partout au Québec, dont des personnes en situation de pauvreté, sur ce que devrait contenir cette loi.

1999-2000 : conception et validation lors de plus de 200 sessions parlementaires populaires d'une proposition de loi en bonne et due forme. Le contenu final tient compte à la fois de la consultation, de la réflexion internationale sur la question et de ce qui est envisageable dans le contexte social, juridique et politique québécois.

Cette proposition recueille de larges appuis

Le 22 novembre 2000, le Collectif et son réseau transmettent à l'Assemblée nationale du Québec une des plus grosses pétitions de l'histoire parlementaire québécoise. Trois parlementaires de trois formations politiques différentes déposent conjointement la pétition à l'Assemblée, un geste rarement vu.

- Avec ses 215 307 signatures, cette pétition demande aux membres de l'Assemblée une loi fondée sur les droits sur la base du travail du Collectif.
- Cette requête a le soutien écrit de plus de 1600 organisations représentant de larges secteurs de la société québécoise.
- La proposition de loi a l'appui de la Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence qui en a fait une de ses revendications.

«Nous voulons cette loi, parce que c'est une loi pour tous et toutes. [...] C'est le temps de le faire, ce sera une fierté pour tous et toutes au Québec et un élan pour le monde.»

Yvette Bélanger, de Rouyn, au premier ministre du Québec, le 27 mars 2001

Le Collectif demande aux parlementaires de faire avancer cette proposition de loi de façon non partisane. Il demande au gouvernement de prendre le temps de l'étudier et de débayer le terrain avec lui en vue de voir comment elle pourrait être concrétisée. Il veut que son travail serve de point de départ.

Le gouvernement consulte à côté de cette proposition

«Y a rien de pire que quelqu'un qui veut ton bien à ta place.»
Yvette Bélanger, Rouyn

Dans les mois qui suivent, le gouvernement cherche une réponse à ces pressions citoyennes. Il prépare en vase clos des orientations et perspectives d'action en matière de lutte contre la pauvreté qu'il publie en juin 2001 dans un document intitulé «Ne laisser personne de côté!» Sans écarter d'éventuels moyens législatifs, le gouvernement consulte complètement à côté de la proposition de loi du Collectif. Il en reste à ce qu'il fait déjà. Il ne sort pas du cadre économique dominant qui fabrique la pauvreté, les écarts et l'exclusion. Il ne fait pas le saut qualitatif qui lui est demandé.

C'est inacceptable. Pendant trois ans des milliers de personnes ont travaillé à préciser leur vision d'une action efficace. Ce travail ne peut être passé sous silence. Il faut en débattre et il faut en débattre publiquement.

À nous de parler, d'agir et d'y voir

C'est ici que nous avons besoin de vous. De votre intelligence, de votre conscience, de votre volonté de changer les choses et de vivre la société autrement. De votre solidarité. Il ne suffit pas qu'un gouvernement parle de pauvreté. Il faut lui imposer de sortir des logiques sans rêve qui font le cauchemar des plus pauvres et l'amener à rêver logique à son tour. Ce qui ne sera possible que s'il y a une forte détermination dans la société.

«Je suis une feuille à côté de l'arbre. Après la loi, je serai dans l'arbre.»

Lucien Paulhus, Drummondville

«Il faut rêver logique.»
Yvette Muisse, Québec

«Les gens disent qu'il n'y a plus de projet de société. On offre d'en mettre un sur la table.»

«Tu peux pas être fière d'appartenir à une communauté qui appauvrit.»

Propos recueillis lors d'une animation



Que propose le Collectif ?

Une loi sur l'élimination de la pauvreté. La loi proposée par le Collectif est à la fois une loi cadre et une loi programme. Elle vise à mettre en place les cadres permanents d'un Québec sans pauvreté et y engage le gouvernement du Québec et toute la société.

Un préambule. Elle est fondée sur le fait que la pauvreté est un empêchement à la réalisation effective des droits et libertés indissociables qui sont reconnus dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, dans les pactes internationaux relatifs à cette déclaration et dans la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne*. Elle reconnaît que la pauvreté est fabriquée par des systèmes injustes. Elle reconnaît que les personnes qui vivent la pauvreté sont les premières à agir pour s'en sortir, mais que seules, elles ne peuvent changer le système. C'est pourquoi il faut agir ensemble.

Deux objets. Elle institue un programme d'élimination de la pauvreté et un Conseil pour l'élimination de la pauvreté, lequel inclut des personnes en situation de pauvreté, pour veiller et concourir à l'application du programme.

Trois principes. Trois principes orientent ce programme (voir le texte du manifeste au dos de ce journal). Toute l'action gouvernementale doit être en cohérence avec ces trois principes.

Quatre étapes. Le programme comporte quatre étapes : des mesures urgentes et immédiates, un premier plan d'action après un an, un second plan d'action après cinq ans et un plan cadre permanent présenté après dix ans. Ces plans sont évalués et suivis à consultation.

Cinq objectifs. Après dix ans, cinq objectifs doivent avoir été atteints. La pauvreté ne doit plus être un obstacle à la réalisation des droits et libertés des personnes. Les revenus et la qualité de vie du cinquième le plus pauvre de la population doivent s'être améliorés. Les écarts entre riches et pauvres doivent avoir diminué. La fiscalité, plus équitable et progressive, doit inclure toutes les personnes dans la redistribution de la richesse. On doit avoir résolu les inégalités vécues par les femmes, les jeunes et les populations de certaines régions et territoires.

Des mécanismes d'application. L'ensemble du gouvernement a des responsabilités au titre de cette loi et doit en rendre compte annuellement, notamment le premier ministre, qui est le ministre responsable de la loi. Des mécanismes permettent à la population de participer au suivi de la loi. En précisant les droits pour lesquels la pauvreté ne doit pas être un obstacle, cette loi fait également avancer l'application de la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne*.

LA CAMPAGNE DE VIGILANCE

Depuis le début, le Collectif soutient qu'une loi sur l'élimination de la pa et après la loi. D'où la présente campagne qui débute le 17 octobre 20 prendra fin à pareille date en 2002. Il est prévu de renouveler l'expérier casse-tête pour qu'apparaisse l'image d'une société sans pauvreté. Vous la spirale maintenant? Dans tous les cas, voici comment ajouter votre n

PLUSIEURS VOIX, UN MÊME MESSAGE

Voici un geste à la fois simple et important : reprendre le discours commun qui figure dans le **Manifeste pour un Québec sans pauvreté** dans toutes les occasions qui se présenteront. Vous trouverez ce manifeste au dos du présent journal de campagne avec des instructions précises. Faites connaître votre option en faveur du contenu de ce manifeste. Faites-le par écrit, par télécopieur, de vive voix, dans les médias, mais faites-le et dites-nous le.

Quand la pauvreté et l'exclusion des personnes en situation de handicap ne fonctionnent maintenant en partage le 2001-2002 développe et leurs actions ce projet

AGIR AVEC LE COLLECTIF

Joignez-vous à une ou à plusieurs des actions collectives qui seront menées. Comment ? En signifiant votre intérêt au groupe relayeur du Collectif des associations membres ou au Collectif lui-même. En vous tenant informé(e) par la Soupe au caillou, le bulletin que nous diffusons aux organisations membres.

Un 17 octobre 2001 citoyen

Organisation d'un événement à l'Assemblée nationale donnant l'occasion à des personnes en situation de pauvreté de s'adresser aux parlementaires du Québec lors de la Journée internationale de l'élimination de la pauvreté, le tout en collaboration avec la présidence de l'Assemblée.

Une riposte aux orientations gouvernementales

Actions et mobilisations dans les régions et au niveau national pour répliquer au processus mis en place par le gouvernement pour valider ses orientations en vue d'une éventuelle stratégie de lutte contre la pauvreté. Le Collectif a besoin de tous les appuis qu'il pourra recevoir afin que ses positions soient mises sur la table et débattues publiquement.

Forum citoyen sur la de la pauvreté

Tenue à l'hiver 2001, en crois-
citoyen pour prendre l'initial
largement autour de l'idée
développer autrement. Les
pauvreté y occuperont une
constituera un moment impo-
société civile québécoise est
d'une société sans pauvre
gouvernement d'emboîter le

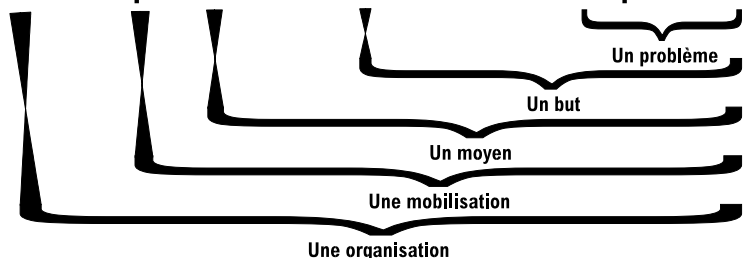
Prochains budgets

En continuité avec la campagne de l'an dernier, différentes mobilisations seront organisées des principes et des mesures Collectif dans le cadre des produits du Canada.

Qui est le Collectif ?



Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté



- **Les organisations nationales membres** : Association québécoise des pasteurs du Quart Monde, Au bas de l'échelle, Caisse d'économie Desjardins pastorale en monde ouvrier (CAPMO), Centrale des syndicats démocratiques en milieu ouvrier (CPMO), Confédération québécoise des pasteurs (CQ), Confédération nationale des pasteurs (CNP), Conférence religieuse canadienne - section Québec (CRC), Ordre des infirmiers et infirmières du Québec (OIIQ), Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), Fédération des enseignants du Québec (FEQ), Fédération étudiante universitaire du Québec (FEU), Front commun pour le réaménagement urbain (FRAPUR), Front commun des droits et libertés, Mouvement québécois des camps familiaux (MQCF), Mouvement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (MGPAQ), Réseau des femmes (RRASF), Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en santé mentale (RQISMQ), Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en santé mentale (RQISMQ), Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en santé mentale (RQISMQ).

- Des groupes relayeurs sont actifs dans chaque région d

Collectif pour une loi sur l'
C.P. 1352 Terminus, Qu
Téléphone: (4
Télécopieur: (
Courrier électronique

CITOYENNE EN 2001-2002

La pauvreté suppose une importante vigilance citoyenne avant, pendant et après, Journée internationale de l'élimination de la pauvreté, et qui revient à chaque année, jusqu'à ce qu'assez de morceaux s'ajoutent au puzzle. Avez-vous déjà signé la pétition et donné votre appui? Vous entrez dans le jeu au casse-tête en 2001-2002.



AGIR AVEC LES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ

Les préjugés empêchent de sortir des cercles vicieux qui reproduisent l'exclusion, la meilleure façon de changer les regards est de le faire avec les personnes en situation de pauvreté, qui peuvent, mieux que quiconque expliquer ce qui se passe dans le système qui les exclut. Vous pouvez y contribuer dès maintenant en prenant des initiatives qui permettent aux personnes exclues de faire valoir leur expertise et d'exercer une influence dans vos propres milieux. En 2002, le Collectif lance « AVEC », un important projet qui vise justement à briser au Québec le réflexe d'associer les personnes qui vivent la pauvreté à des associations aux réflexions, actions et décisions qui les concernent. Si ce projet vous intéresse, prenez contact avec nous.

Des événements au cours de l'année. Dans votre région, à une des dates indiquées par notre site Internet et relayées.

l'élimination

Ensemble, nous pouvons changer les réseaux, d'un Forum régional de débat et rassembler les personnes en situation de pauvreté au centre. Le Forum vise à montrer que la pauvreté est déjà active à jeter les bases de la lutte et pour enjoindre le pas.

publics

Le budgetaire du Collectif de personnes en situation de pauvreté pour exiger l'application des lois urgentes préconisées par le gouvernement du Québec et les autres budgets du Québec et

Prochaine élection québécoise

Organisation de débats électoraux sur l'élimination de la pauvreté dans les différents comtés du Québec. Le Collectif cherchera de la façon non partisane à faire de ces élections un enjeu de la prochaine élection générale au Québec.

Et plus encore!

Surveillez aussi le premier mai 2002, la Semaine de la dignité du 6 au 12 mai 2002, sans oublier toutes les autres actions qui seront jugées pertinentes en fonction de l'évolution de l'actualité et de la conjoncture. Tenez-vous informés.

Bilan au 17 octobre 2002

Événement dressant le tableau de la situation, douze mois plus tard, et ouvrant la deuxième année de la campagne citoyenne.

CHAQUE GESTE COMPTE

Dans cette campagne chaque mot, chaque geste compte. Composez une chanson, organisez un colloque, adoptez une résolution, mettez une bannière à vos fenêtres avec l'inscription «pauvreté zéro», présentez la position du Collectif dans un cours, une discussion, une organisation, améliorez les conditions de travail dans votre milieu de travail, trouvez le moyen d'être en cohérence avec un énoncé ou l'autre de la proposition de loi du Collectif! Bref, prenez le moyen qui convient à votre situation. Mais alors, faites-nous savoir que vous le faites qu'on puisse démontrer la force de nos appuis. D'où le coupon ci-dessous, disponible aussi sur notre site Internet, à reproduire et nous retourner autant de fois que nécessaire au cours de l'année.

INFORMEZ-NOUS!

Bordereau de transmission

Veuillez prendre acte de ☐ ce témoignage, ☐ ce message, ☐ ce geste, ☐ cet événement, ☐ cette documentation, ☐ cette œuvre, ☐ ce _____ en appui au travail du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté.

Cette contribution est faite ☐ à titre personnel ☐ à titre d'organisation.

☐ Des personnes en situation de pauvreté ont pris part à cette contribution.

Identification

À indiquer ici : prénom et nom de la personne contact, organisation s'il y a lieu, adresse complète incluant le code postal, téléphone, télécopieur, courriel.

Explication

Donnez-nous s.v.p., sur une feuille séparée, les détails, la date, le lieu des événements pour qu'on comprenne bien. Veuillez annexer les documents pertinents.

À faire parvenir à mesure dans le courant de l'année 2001-2002 au **Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté**. C.P. 1352 Terminus, Québec (Québec), G1K 7E5.

www.pauvrete.qc.ca

Le Collectif est composé de personnes en situation de pauvreté et de bénévoles des organismes de coopération internationale (AQOCI), ATD des travailleuses et travailleurs (Québec) (CEDTTQ), Carrefour de pratiques (CSD), Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Centre de développement des coopératives d'habitation (CQCH), Confédération des syndicats (CSC), Fédération des femmes du Québec (FFQ), Fédération des femmes et travailleuses du Québec (FTQ), Fédération étudiante collégiale du Québec (FECC), Fédération des locataires de HLM du Québec (FLHLMQ), Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ), Ligue des femmes (LF), Regroupement des Auberges du cœur du Québec, Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASM), Mouvement en action communautaire (RQIAC), Syndicat de la fonction

au Québec et même dans plusieurs sous-régions.

l'élimination de la pauvreté
Québec (Québec), G1K 7E5
(418) 525-0040
(418) 525-0740
e: pauvrete@clac.net

Vous trouverez sur le site du Collectif :

Des publications pour vous garder à jour

- La section « Actualité ».
- *La soupe au caillou*, le bulletin que nous diffusons aux organisations et personnes relayeuses.
- La liste d'envoi par courriel.

Des documents d'analyse

- La proposition de loi du Collectif.
- Analyse comparative entre les orientations gouvernementales et ce que propose le Collectif.
- « Et si nous rêvions logique? » Un texte présentant l'approche fondée sur les droits du Collectif.

- « Pourquoi, pour lutter contre la pauvreté, proposer l'adoption d'une loi? » Des raisons au choix d'une loi.
- « Des fiscalités vers des sociétés sans pauvreté », un mémoire du Collectif à la Commission sur le déséquilibre fiscal du Québec et au Comité permanent des finances du Canada.

Autres informations

- La liste des groupe relayeurs du Collectif en région.
- La liste des appuis reçus par le Collectif.
- Des coordonnées utiles et des liens vers d'autres sites.

Manifeste pour un Québec sans pauvreté



*Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.
Article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948.*

Parce que la pauvreté est un empêchement à la réalisation de la liberté et de l'égalité en dignité et en droits de toutes et de tous et parce que la richesse créée doit être redistribuée justement entre toutes et tous, nous voulons que l'Assemblée nationale du Québec engage la société québécoise et tous ses membres à jeter les bases d'un Québec sans pauvreté.

Pour ce faire, nous voulons un programme permanent d'action visant l'élimination de la pauvreté, qui abordera la question de façon globale. Nous voulons que ce programme soit encadré par une loi fondée sur les droits, sur la base du préambule de même que des objets, principes et objectifs mis de l'avant par le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté dans sa proposition de loi. Cette proposition de loi a été élaborée après un solide travail citoyen dans de larges secteurs de la société. Elle a impliqué des personnes en situation de pauvreté. Nous sommes solidaires de ce travail. Nous voulons qu'il serve de point de départ au travail du gouvernement et des parlementaires québécois pour en venir à une vraie loi.

Parce que cette société crée de la pauvreté, des écarts et de l'exclusion par ses façons de faire alors qu'on pourrait faire autrement et parce que des personnes sont ainsi placées dans des situations impossibles, nous réclameons en outre l'application immédiate par le gouvernement québécois des principes et des mesures urgentes préconisées dans cette proposition de loi.

Nous voulons par ailleurs du gouvernement fédéral qu'il assume sa part de responsabilité dans le même sens et qu'il y alloue les ressources nécessaires tant dans ses domaines de juridiction que dans les différentes formes de transferts aux provinces.

Nous avons conscience que ce que nous voulons nous engage dans nos propres organisations.

Voilà notre rêve. Voilà notre volonté. Et nous ferons le nécessaire.

Monsieur le Premier ministre,
Veuillez prendre acte de la présente adhésion à ce manifeste.

Nom / personne contact :

Organisation : ☐ d'organisation / ☐ individuelle

Il s'agit d'une adhésion ☐ d'organisation / ☐ individuelle

Adresse :

Téléphone :

Date :

c.c. Jean Rochon, Ministre d'État au Travail, à l'Emploi et à la Solidarité sociale, Nicole Léger, Ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion, Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté.

Numéros de télécopier: Premier ministre, (418) 643-3924 ; Jean Rochon, (418) 643-2802; Nicole Léger, (418) 643-2640, Collectif, (418) 525-0740.
Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté. C.P. 1352 Terminus, Québec, G1K 7E5.

Les trois principes de la proposition de loi du Collectif

- La lutte contre la pauvreté est une priorité de l'action gouvernementale tant qu'on n'est pas dans un Québec sans pauvreté
- L'amélioration du revenu du cinquième le plus pauvre de la population prime sur l'amélioration du revenu du cinquième le plus riche
- Les personnes qui vivent la pauvreté et leurs associations sont au cœur de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des mesures qui les concernent

Les mesures urgentes de la proposition de loi du Collectif

- Application d'une clause d'appauvrissement zéro à l'ensemble du cinquième le plus pauvre de la population.
- Amendement à la loi de l'aide sociale instaurant un barème plancher qui assure la couverture des besoins essentiels et en deçà duquel aucune coupure, saisie, ponction ou pénalité ne peut être faite.
- Retour à la gratuité des médicaments pour les personnes à l'aide sociale et les personnes âgées recevant le supplément de revenu garanti.
- Transformation du régime d'allocations familiales en régime universel avec une meilleure couverture pour les familles à faible revenu.
- Revenir à un niveau de construction de 8000 logements sociaux par année.
- Instauration et application du droit pour les personnes qui le demandent à des mesures d'orientation, de formation et d'intégration à l'emploi dans un cheminement continu et adapté à leur situation.
- Meilleure protection dans les normes du travail des travailleurs et travailleuses précaires, à temps partiel, en situation de travail autonome dépendant.
- Hausse du salaire minimum à un niveau de sortie de la pauvreté pour une personne seule.



Plus de 215 000 personnes et 1600 organisations sont d'accord

Ensemble vers un Québec sans pauvreté!
Une campagne permanente de vigilance citoyenne de 17 octobre en 17 octobre



Année 2001-2002